

plus facile et, à ce sujet, il semble bien que l'honorable ministre caresse des projets des plus intéressants. Cependant, j'aimerais faire quelques remarques à ce sujet.

Il faudrait permettre à l'épargne de se développer en encourageant les contribuables à économiser. Il est impossible de le faire aujourd'hui, quand l'impôt vient même prendre une partie de ce qu'il nous faut absolument pour vivre.

Il faudrait, de plus, monsieur le président, contribuer au développement de la productivité.

Quant à l'aide financière que le ministère se propose de donner, en collaboration avec les autres ministères, elle pourra peut-être apporter un espoir de solution, quoiqu'il suffirait monsieur le président, que nous fassions en sorte de concurrencer les industries américaines.

A cause de notre faible marché intérieur, la production massive ne peut se faire au Canada, de sorte qu'il est impossible de parvenir, du jour au lendemain, à la parité des salaires. Les syndicats qui réclament une telle parité ne font pas de bien à la santé de l'économie canadienne.

Le Conseil économique du Canada prétend, et je cite:

Si la parité du revenu nominal était décrétée pour chaque citoyen canadien à dix heures du matin, il est fort probable que le jeu du marché des devises aura aboli la parité réelle vers trois heures de l'après-midi.

Quant à l'utilisation de nouvelles essences de bois peu coûteuses, on pourrait parler des accords commerciaux et du «Kennedy Round» pour démontrer que même si nous voulons favoriser l'expansion de l'industrie canadienne et le développement régional, nous nous faisons exploiter par l'industrie américaine.

**M. le président suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Je regrette de dire à l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

• (4.20 p.m.)

L'honorable député de Gatineau.

**M. Clermont:** Monsieur le président, je proposerais, si la Chambre est d'accord, que le député de Lotbinière puisse terminer son discours.

**M. le président suppléant (M. Richard):** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Fortin:** Monsieur le président je remercie la Chambre de sa collaboration. Je tiens à remercier aussi l'honorable député de Gatineau (M. Clermont), qui a bien voulu que l'on m'accorde quelques minutes de plus pour terminer mon discours.

Je voudrais dire qu'il nous faut, même si nous voulons favoriser l'expansion de l'industrie canadienne, adopter une politique nationale de l'industrie canadienne, non pas pour nous opposer à l'industrie américaine, mais pour la concurrencer vraiment. A mon avis, cela peut constituer un des rôles importants de ce nouveau ministère en vue d'aider l'entreprise privée et concurrencer l'entreprise privée américaine, qui vient malheureusement étouffer l'entreprise canadienne et menacer le commerce intérieur.

Monsieur le président, au sujet de la création de ce nouveau ministère, un éditorialiste bien connu, M. Clément Brown, a rédigé un excellent article de fond qui a été publié le 19 février dans *Montréal-Matin* et que j'aimerais citer:

La clé du succès du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale sera l'esprit qui l'animera dans ses tractations avec les provinces. En effet, une lecture rapide du projet de loi nous convainc que la politique de développement sera vouée à l'échec s'il n'y a pas, à tous les paliers et à tous les instants, une étroite coopération entre le fédéral et les provinces.

Voilà, monsieur le président, un aspect extrêmement important au sujet duquel nous ne pourrions trop insister, puisque, aujourd'hui, dans un système fédératif, nous ne pouvons concevoir une lutte efficace contre la pauvreté ou les inégalités régionales si, d'abord et avant tout, il n'y a pas d'entente sérieuse conclue dans un esprit de coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Voilà pourquoi, monsieur le président, j'ai hâte de prendre connaissance de la teneur de l'amendement qu'a mentionné l'honorable ministre au cours de ses remarques préliminaires. Au fait, il a dit qu'il présenterait un amendement au paragraphe (1) de l'article 26 relativement aux relations fédérales-provinciales.

A mon avis, il s'agit d'un des points fondamentaux de la discussion et je regrette infiniment de ne pouvoir avoir plus de temps à ma disposition pour en traiter. Il reste tout de même que le principe fondamental de l'expansion économique régionale devra être la coopération très étroite, très humaine et très juste entre les provinces et le gouvernement fédéral et elle ne devra pas se faire à l'encontre des provinces ou à sens unique. Elle devra se faire conjointement, sinon, ces programmes tomberont à l'eau, et parce qu'ils ne régleront pas le problème, ils ne feront qu'aggraver les écarts qui existent entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Monsieur le président, je termine mes remarques là-dessus. Nous sommes heureux que le titulaire de ce nouveau ministère soit le ministre que l'on connaît, puisque nous savons qu'il est au courant des problèmes de